

Caen

## Caen. Le prénom usuel autorisé à la fac pour les étudiants transgenres

OUEST-FRANCE.FR | vendredi 16 novembre 2018

194 mots | -



*Cinq étudiants ont pu changer de prénom à l'université, depuis la rentrée 2018. - Crédit: Archives Ouest-France*

Depuis la rentrée 2018, les étudiants transgenres sont autorisés à utiliser leur prénom d'usage à l'université. Une première pour l'université normande.

Depuis la rentrée 2018, cinq étudiants transgenres ont pu changer leur prénom à l'université. Qu'est-ce que ça change ? « Le prénom usuel sera utilisé sur les cartes étudiantes, les e-mails ainsi que sur les listes d'appel. Cependant, les documents officiels comme les relevés de notes et les diplômes porteront le prénom de l'état civil », indique Isabelle Duchatelle, vice-présidente en charge de la vie étudiante.

À ce jour, cinq étudiants transgenres ont pu bénéficier de ce changement de nom. La procédure d'utilisation du nom usuel est disponible sur le site internet de l'université, rubrique inscriptions, infos pratiques.

« Les étudiants qui le souhaitent peuvent remplir ce formulaire et le déposer à la scolarité. Il sera ensuite étudié et remis au président de l'université qui donnera sa décision. »

Actuellement en Normandie, seules les universités de Caen et du Havre autorisent leurs étudiants à utiliser un prénom d'usage.

Marie PETIT.